

INFORMATION

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES DEMANDES DE TITRES (CNI ET PASSEPORTS)

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les communes de Bischwiller, Brumath, Haguenau et Val de Moder sont habilitées à enregistrer les demandes de titres d'identité sécurisés.

A compter du 1^{er} juillet 2017, les services d'État Civil-Population de Bischwiller et de Haguenau recevront les usagers sur rendez-vous pour procéder à l'enregistrement de leurs demandes de titre(s).

Les modalités d'accueil des demandeurs de titre(s) ressortent du tableau ci-dessous :

Communauté d'Agglomération de Haguenau Horaires des mairies équipées de dispositif de recueil (DR) <i>Mise à jour : 22.06.2017</i>				
Commune	Horaires d'ouverture de la mairie au public	Modalités d'accueil des demandeurs de titre(s) (CNI- passeports)		
		Nbre DR	RDV	Plages horaires dédiées aux titres d'identité
BISCHWILLER Tel. 03.88.53.99.53	<u>Lundi au vendredi</u> 8h30-12h00 et 13h30-17h30 <u>Samedi</u> 9h00 à 11h00	2	Oui	<u>Lundi au vendredi</u> 8h30-11h30 et 13h30-17h00 <u>Samedi :</u> 9h00 à 10h40
BRUMATH Tel. 03.88.51.02.04	<u>Lundi au mercredi</u> 8h00-12h00 et 14h00-18h00 <u>Jeudi</u> 8h00-12h00 <u>Vendredi</u> 8h00-12h00 et 14h00-17h00	1	Oui	<u>Lundi au mercredi</u> 8h00-12h00 et 14h00-18h00 <u>Jeudi</u> 8h00-12h00 <u>Vendredi</u> 8h00-12h00 et 14h00-17h00

HAGUENAU Tel. 03.88.90.68.50	Lundi au vendredi 8h00-12h00 et 13h30-17h30 Samedi 9h à 12h00	2	Oui	Lundi au vendredi 8h00-11h30 et 13h30-17h00 Samedi 9h00 à 11h40
VAL DE MODER Tel. 03.88.07.70.55	Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h00 et 14h00-18h00 Mardi et jeudi 14h00-18h00	1	Oui	Lundi au vendredi 14h00-17h30

Accueil sur rendez-vous à compter du 1^{er} juillet 2017

A toutes fins utiles, et pour mémoire, vous trouverez également ci-après un lien vers la liste des 32 communes du Bas-Rhin équipées d'un dispositif de recueil. Une carte est également téléchargeable au format PDF partir de ce lien.

<http://bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Informations-liees-aux-services/Vos-demarches-evoluent/Carte-nationale-d-identite>

Possibilité de faire une pré-demande en ligne depuis le 28 mars 2017

Pour gagner du temps et faciliter leurs démarches lors du dépôt de leur dossier, les usagers ont la possibilité de faire une pré-demande de passeport ou de CNI en ligne.

Par ailleurs, les services de L'État nous ont indiqué que les communes non équipées de DR, peuvent, si elles le souhaitent, assister les personnes pour effectuer leur pré-demande de CNI en ligne.

Le lien ci-après vous permettra d'accéder au tutoriel de présentation de la pré-demande en ligne : <https://youtu.be/A1wgcLM4Vgw>